



« La dimension sociale de la politique d'aménagement de la ville est insuffisante. »

Paul Cuturello, conseiller municipal (PS) du groupe «Un autre avenir pour Nice».

1 000 PLACES

de stationnement sont rendues aux automobilistes avec la mise à leur disposition des emplacements de livraison, tous les jours à partir de midi.

LUTTE CONTRE LA PRECARITE

LOGEMENTS ET MARAUDES



Bientôt 390 habitats «très sociaux».

Les questions liées à la misère et à la dignité ont occupé une place importante, hier matin, durant la séance du conseil municipal. L'adjointe au maire en charge de la solidarité, Joëlle Martinaux, a présenté une série de mesures, adoptées à l'unanimité, visant à améliorer l'accompagnement des plus démunis. Beaucoup d'entre elles concernaient des

attributions de subventions pour la construction, l'aménagement ou la réhabilitation de logements destinés aux plus fragiles dans divers quartiers de la ville. Plus de 390 de ces logements «très sociaux» verront bientôt le jour à Nice. Après avoir rappelé les mérites de l'accueil de jour de la rue du XV^e-Corps et de l'accueil de nuit de la rue Trachel, l'élue a présenté la réorganisation de la distribution alimentaire et les maraudes. Au socialiste Patrick Allemand qui y voyait une possible «mise au pas des associations», Joëlle Martinaux a répondu : «C'est à la demande des associations qui déploraient une distribution anarchique que nous avons décidé de fixer de nouvelles règles.» Cette année, 966 800 euros de subventions seront distribués aux associations qui prennent en charge la distribution alimentaire. ■

En bref

ELEA A FAIT SENSATION

En début de séance, le conseil municipal a reçu la visite d'Eléa Monteverdo, revêtue d'une tenue traditionnelle du comté de Nice. La jeune femme (native de La Brigue, membre de l'association Nice La Belle et gagnante du concours de la Reine des Mai en 2016) a été élue Ambassadrice du folklore français lors de l'élection de la «Payse de France». Une consécration qui lui a valu les applaudissements nourris de tous les élus.

C NEWS COTE D'AZUR

Rédaction en chef :
Sébastien Mansour
s.mansour@cnewsmatin.net

Publicité :
Laure Nitkowski
07 72 55 41 57
lnitkowski@bolloremediaregie.net

INFRACTIONS

LE RAPPEL A LA LOI VOTE

Le maire de Nice pourra bientôt procéder, dans son bureau, à des rappels à la loi envers des jeunes condamnés pour des petits délits. Hier, le conseil municipal a adopté une délibération en ce sens. Dans le cadre de la «stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance» pour la période 2018-2021, Christian Estrosi avait sollicité le procureur de la République pour la mise en place d'un protocole de coordination entre la justice et la commune. Une procédure validée par Jean-Michel Prêtre et qui pourrait venir sanctionner des infractions telles que l'occupation en groupe des parties communes d'un immeuble. «Cette mesure permettra de sanctionner des actes qui, aujourd'hui, n'ont pas de réponse judiciaire», a justifié Christian Estrosi. ■